INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 20 OCTOBRE 2026

Séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le mardi 20 octobre 2026 à 19h31, à laquelle sont présents, monsieur le maire Jean-Claude Boyer, mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana.

Est absente madame la conseillère Johanne Di Cesare.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

La séance a pour but :

1- Adoption de l'ordre du jour;

2- Informations aux citoyens et résumé des résolutions adoptées lors de séances extraordinaires;

3- Approbation des procès-verbaux;

4- Entérinement – Registre des chèques;

5- Avis de motion de règlement et dépôt de projet de règlement :

   a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1940-26 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal, afin de modifier la terminologie et les frais;

6- Adoption et dépôt de projet de règlement;

7- Adoption de règlement :

   a) Adoption du règlement numéro 1010-03-26 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin de modifier l'heure de début des travaux autorisée en bordure de la Route 132;

8- Contrats et ententes :

   a) Autorisation de signatures – Consentement à modification cadastrale – Lot 6 564 763 (lots projetés 6 739 635 et 6 739 636) du cadastre du Québec;

   b) Autorisation de dépenses – Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries – Utilisation de locaux pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026;

INITIALES DU MAIRE

472

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

c) Attribution de contrats – Acquisition et installation d'une nouvelle pompe de rivière pour le Complexe aquatique;

d) Attribution de contrat – Acquisition de lampadaires de rue et abrogation de la résolution numéro 485-09-26;

e) Modification de contrat – Fourniture, installation et mise en service - Système d'éclairage pour entrées de ville – 2025GE39-AOP;

f) Modification de contrat – Fourniture, livraison et installation d'enseignes de parcs – 2025GE50-DP;

9- Soumissions :

a) Soumissions – Travaux d'aménagement de jeux d'eau aux parcs des Jardins et Levasseur – 2024UAT01-AOP-3;

b) Soumissions – Travaux de construction d'une nouvelle aire de stationnement à la Base de plein air – 2026GE21-AOP;

10- Mandat;

11- Dossier juridique :

a) Autorisation de paiement – Arrêt de la Cour d'appel – Dossier numéro 500-09-031240-245;

12- Ressources humaines :

a) Restructuration du Service du bureau de projets et du Service des travaux publics et de la transition écologique;

b) Nomination au poste de directeur au Service des travaux publics;

c) Nomination au poste de chef de division aux travaux publics;

d) Nominations diverses – Inspectrice en bâtiment temporaire – Service de l'aménagement du territoire et du développement économique;

e) Adoption – Mise à jour du Recueil des conditions de travail – Brigadiers scolaires;

f) Nomination au poste de contremaître voirie et signalisation au Service des travaux publics;

g) Nomination au poste de contremaître parcs, espaces verts et événements au Service des travaux publics;

h) Création du poste de contremaître horticulture et nomination au poste de contremaître horticulture au Service des travaux publics;

13- Gestion interne :

a) Autorisation de dépenses – Fondation Gisèle Faubert;

b) Calendrier des séances ordinaires – Année 2027;

INITIALES DU MAIRE

473

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

c) Autorisation de dépenses – Acquisition de mobilier – Service des travaux publics;

d) Réception provisoire des travaux – Aménagement du parc des Jardins et Levasseur – Phase 2 – 2024UAT01-AOP-2;

e) Réception finale des travaux – Fourniture et installation de panneaux muraux en bois à la bibliothèque et au centre municipal – 2021GÉ14-AOP;

f) Signalisations diverses;

g) Modification de la résolution numéro 517-09-26 « Aide financière – Fondation du Cégep de Valleyfield »;

14- Gestion externe :

a) Appui – Table de sécurité alimentaire Kateri – Guignolée des médias 2026;

b) Aide financière – Société d'Agriculture du Comté de La Prairie;

c) Aide financière – Reconnaissance et soutien à l'excellence;

d) Aide financière – Programme anniversaire de fondation;

e) Aide sous forme de prêt de salles – Paroisse de Saint-Constant;

f) Reconnaissance de divers organismes;

g) Adoption d'un budget supplémentaire et autorisation de paiement de la quote-part – Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries – Exercice financier 2025;

h) Proclamation de la « Grande Semaine des tout-petits (GSTP) »;

15- Demandes de la Ville :

a) Demande d'aide financière – Emploi et développement social Canada – Programme « Emploi d'été Canada 2027 »;

b) Demande d'aide financière – Fonds de verdissement Hydro-Québec – Projet de plantation d'arbres;

16- Recommandation de la Ville;

17- Dépôt de documents;

18- Demande de dérogation mineure :

a) Demande de dérogation mineure numéro 2026-00069 – 15, rue du Parc;

19- Demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) :

a) Demande de PIIA numéro 2025-00113 – 117, rue Saint-Pierre, local 102;

INITIALES DU MAIRE

474

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

b) Demande de PIIA numéro 2026-00026 – 60, rue Longtin;

c) Demande de PIIA numéro 2026-00067 – 15, rue Saint-Philippe;

20- Demande d'usage conditionnel;

21- Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

22- Période de questions;

23- Levée de la séance.

525-10-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on accepte l'ordre du jour, tel que présenté.

INFORMATIONS AUX CITOYENS ET RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE SÉANCES EXTRAORDINAIRES

La greffière résume les résolutions adoptées lors des séances extraordinaires du 23 septembre 2026 et du 6 octobre 2026.

Monsieur le Maire informe les citoyens de l'évolution des dossiers de la Ville. Il leur fait part du résultat des activités tenues dernièrement et les informe de celles qui sont prévues.

526-10-26

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT que copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'on s'abstienne de lire les procès-verbaux du 15 septembre 2026, du 23 septembre 2026 et du 6 octobre 2026.

Que ces procès-verbaux soient approuvés, tels que présentés.

INITIALES DU MAIRE

475

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

527-10-26

ENTÉRINEMENT – REGISTRE DES CHÈQUES

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le registre des chèques du mois de septembre 2026 se chiffrant à 3 452 475,87 $, tel que présenté dans la liste produite par le Service des finances le 1er octobre 2026.

AVIS DE MOTION DE RÈGLEMENT ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1940-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1525-16 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL, AFIN DE MODIFIER LA TERMINOLOGIE ET LES FRAIS

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Brossard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 1940-26 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal, afin de modifier la terminologie et les frais

Monsieur Sylvain Brossard dépose devant le Conseil le projet de règlement numéro 1940-26 modifiant le règlement numéro 1525-16 relatif au stationnement hivernal, afin de modifier la terminologie et les frais.

ADOPTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT :

AUCUNE

ADOPTION DE RÈGLEMENT :

528-10-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-03-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1010-01 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE, AFIN DE MODIFIER L'HEURE DE DÉBUT DES TRAVAUX AUTORISÉE EN BORDURE DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 15 septembre 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du Conseil tenue le 15 septembre 2026, dépôt du projet de règlement a été effectué par un membre du Conseil;

INITIALES DU MAIRE

476

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix par la greffière et qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement numéro 1010-03-26 modifiant le règlement numéro 1010-01 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin de modifier l'heure de début des travaux autorisée en bordure de la Route 132, tel que soumis à la présente séance.

CONTRATS ET ENTENTES :

529-10-26

AUTORISATION DE SIGNATURES – CONSENTEMENT À MODIFICATION CADASTRALE – LOT 6 564 763 (LOTS PROJETÉS 6 739 635 ET 6 739 636) DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de consentement à modification cadastrale relativement au remplacement et à la renumérotation du lot 6 564 763 du cadastre du Québec aux termes desquels seront créés les lots 6 739 635 et 6 739 636 du cadastre du Québec, sous réserve du maintien intégral des droits, garanties et recours de la Ville.

530-10-26

AUTORISATION DE DÉPENSES – CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – UTILISATION DE LOCAUX POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2026

CONSIDÉRANT que l'article 16.3.2 du règlement numéro 1913-26 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense égale ou supérieure à 25 000 $, mais inférieure ou égale à 100 000 $, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à payer la facture C5-000456 du Centre de service scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'utilisation par la Ville de gymnases pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026 pour un montant total de 42 324,99 $, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-711-00-511.

INITIALES DU MAIRE

477

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

531-10-26

ATTRIBUTION DE CONTRATS – ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE POMPE DE RIVIÈRE POUR LE COMPLEXE AQUATIQUE

CONSIDÉRANT que l'article 16.2 du règlement numéro 1913-26 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense inférieure à 25 000 $;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'attribuer un contrat pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de rivière pour le Complexe aquatique ainsi qu'un contrat pour l'installation de celle-ci;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer le contrat pour l'acquisition d'une nouvelle pompe de rivière pour le Complexe aquatique à Aquatechno Spécialistes Aquatiques Inc., au prix unitaire soumis, le tout aux conditions prévues à la proposition reçue et datée du 26 mai 2026.

La valeur approximative de ce contrat est de 19 373,29 $, taxes incluses.

D'attribuer le contrat pour l'installation d'une nouvelle pompe de rivière pour le Complexe aquatique à Groupe Mécano Inc., aux prix unitaires soumis, le tout aux conditions prévues aux propositions reçues et datées du 4 septembre 2026 et du 9 septembre 2026.

La valeur approximative de ce contrat est de 17 340,24 $, taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et de la transition écologique ou le chef de division - Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-848-10-310.

532-10-26

ATTRIBUTION DE CONTRAT – ACQUISITION DE LAMPADAIRES DE RUE ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 485-09-26

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 485-09-26, le Conseil municipal a attribué à Lumen, Division de Sonepar Canada inc., le contrat relatif à l'acquisition de lampadaires de rue, au montant de 14 147,34 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que Lumen, Division de Sonepar Canada inc. n'est pas en mesure de fournir le produit au prix indiqué dans son offre;

INITIALES DU MAIRE

478

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que l'article 16.2 du règlement numéro 1913-26 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourant une dépense inférieure à 25 000 $;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'attribuer un contrat pour l'acquisition de lampadaires de rue;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'attribuer le contrat pour l'acquisition de lampadaires de rue à Franklin Empire Inc., au prix unitaire soumis, le tout aux conditions prévues à la proposition reçue et datée du 6 octobre 2026.

La valeur approximative de ce contrat est de 14 147,96 $, taxes incluses;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et de la transition écologique ou le chef de division – Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1872-25 (poste budgétaire 23-872-10-388).

Que la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 485-09-26.

533-10-26

MODIFICATION DE CONTRAT – FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE - SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR ENTRÉES DE VILLE – 2025GE39-AOP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 264-05-26, la Ville a octroyé à Senterre entrepreneur général Inc. le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service de système d'éclairage pour entrées de ville, et ce, pour une valeur approximative de 94 566,94 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que deux modifications au contrat ont été acceptées pour le changement du type de luminaire et l'ajout de prises électriques;

CONSIDÉRANT que le boitier d'alimentation existant est endommagé par la rouille et que celui-ci n'est pas suffisant pour fournir l'électricité requise pour le nouveau système éclairage et qu'il est nécessaire pour la fonctionnalité adéquate du nouveau système d'éclairage d'installer un nouveau boîtier;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont requises afin de respecter les codes et normes applicables;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 95 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux,* un contrat ne peut être modifié que dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

INITIALES DU MAIRE

479

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que selon le Service du bureau de projets, la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner les modifications, telles que soumises à la présente séance et d'autoriser le paiement des sommes supplémentaires à Senterre entrepreneur général Inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service de système d'éclairage pour entrées de ville (2025GE39-AOP) pour un montant de 10 562,57 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à emprunter à cet effet la somme maximale de 9 645,03 $, taxes nettes au fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer à cet effet la somme maximale de 9 645,03 $, taxes nettes du poste budgétaire 59-151-00-000 vers le poste budgétaire 23-022-05-310.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-05-310.

534-10-26

MODIFICATION DE CONTRAT – FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION D'ENSEIGNES DE PARCS – 2025GE50-DP

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 318-06-26, la Ville a octroyé à Les Enseignes Perfection Inc. le contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enseignes de parcs, et ce, pour une valeur approximative de 86 926,85 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'une première modification au contrat a été acceptée afin d'obtenir des dessins d'atelier signés et scellés par un ingénieur et qu'une modification du dimensionnement des fondations était requise afin de respecter les codes et normes applicables;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont nécessaires afin d'assurer la sécurité et la stabilité des nouvelles enseignes;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 95 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux,* un contrat ne peut être modifié que dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT que selon le Service du bureau de projets, la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

INITIALES DU MAIRE

480

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

D'entériner les modifications, telles que soumises à la présente séance et d'autoriser le paiement des sommes supplémentaires à Les Enseignes Perfection Inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enseignes de parcs (2025GE50-DP) pour un montant de 19 884,93 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets ou le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser également la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer à cet effet la somme maximale de 21 044,75 $, taxes nettes du fonds de parc poste budgétaire 55-153-00-006 vers le poste budgétaire 23-022-12-750.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-12-750.

SOUMISSIONS :

535-10-26

SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AUX PARCS DES JARDINS ET LEVASSEUR – 2024UAT01-AOP-3

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau aux parcs des Jardins et Levasseur;

CONSIDÉRANT que six (6) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant ($)** **(Taxes incluses)**
Réalisation Dynamique Inc.	929 592,05 $ (montant corrigé)
Aménagement Sud-Ouest	996 287,00 $
Excavation Civilpro Inc.	1 065 382,49 $
Senterre entrepreneur général Inc.	1 089 899,99 $
Saho Construction Inc.	1 170 474,93 $
Les entreprises Ventec Inc.	1 276 286,89 $

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux d'aménagement de jeux d'eau aux parcs des Jardins et Levasseur.

D'attribuer le contrat pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau aux parcs des Jardins et Levasseur, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réalisation Dynamique Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2024UAT01-AOP-3 et à la soumission retenue.

INITIALES DU MAIRE

481

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

La valeur approximative de ce contrat est de 929 592,05 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1840-23 (poste budgétaire 23-840-10-391 pour un montant de 524 805,40 $, taxes nettes pour le parc des Jardins et à même le poste budgétaire 23-840-10-392 pour un montant de 324 036,05 $, taxes nettes pour le parc Levasseur.

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*.

536-10-26

SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE AIRE DE STATIONNEMENT À LA BASE DE PLEIN AIR - 2026GE21-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à une demande de soumissions publiques pour les travaux de construction d'une nouvelle aire de stationnement à la Base de plein air;

CONSIDÉRANT que vingt-deux (22) soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	**Montant ($) (Taxes incluses)**
IPR 360 Inc.	2 625 345,70 $*
Excavations Darche Inc.	2 805 752,23 $*
Univert paysagement Inc.	2 821 801,44 $
CBC 2010 Inc.	2 823 999,99 $*
Construction J.P Roy Inc.	2 900 681,71* $
Eurovia Québec Construction Inc.	2 973 433,30 $*
Excavation E.S.M. Inc	2 987 632,73 $
Marc-André Paysagiste Inc.	3 032 118,77 $
ALI excavation Inc.	3 034 142,18 $*
Les Entreprises Michaudville Inc	3 069 000,00 $
Excavation Gricon (3286916 Canada Inc.)	3 125 286,89 $
Aménagement Côté Jardin Inc.	3 125 550,65 $
Aménagements Sud-ouest (9114-5698 Québec Inc.)	3 156 041,33 $
Mécanique Mobile L'Éclair Inc.	3 219 057,17 $
Excavation Jonda Inc.	3 282 478,76 $
Construction Morival Limitée	3 547 229,40 $
Groupe SW (La sabliere de Warwick ltée)	3 677 244,28 $
Excavation CivilPro Inc.	3 687 836,56 $
Environnement routier NRJ Inc..	3 842 657,08 $*
Conception PLHP Inc.	3 886 615,00 $
Pavages Métropolitain Inc.	4 105 724,42 $
Ramcor construction Inc.	4 123 825,57 $

*montant corrigé

INITIALES DU MAIRE

482

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Excavation Darche inc. s'avère non conforme;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par Univert Paysagement inc. s'avère non conforme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De décréter des travaux de construction d'une nouvelle aire de stationnement à la Base de plein air.

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction d'une nouvelle aire de stationnement à la Base de plein air, au plus bas soumissionnaire conforme, soit IPR 360 Inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions prévues au document d'appel d'offres portant le numéro 2026GE21-AOP et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 2 625 345,70 $, taxes incluses.

D'autoriser le directeur ou la chef de division du Service du bureau de projets ou le chargé de projets ou le technicien chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1924-26 (poste budgétaire 23-924-10-392).

Que cette résolution constitue la résolution exigée en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*.

MANDAT :

AUCUN

DOSSIER JURIDIQUE :

537-10-26

AUTORISATION DE PAIEMENT - ARRÊT DE LA COUR D'APPEL - DOSSIER NUMÉRO 500-09-031240-245

CONSIDÉRANT l'arrêt rendu le 10 septembre 2026 par la Cour d'appel, dans le dossier numéro 500-09-031240-245, concernant la poursuite de 9329-0146 Québec Inc., f.a.s.n. M. Potvin Excavation contre la Ville de Saint-Constant;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

INITIALES DU MAIRE

482

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

D'autoriser la Ville à procéder au paiement à 9329-0146 Québec Inc., f.a.s.n. M. Potvin Excavation d'un montant de 24 846,11 $, avec intérêt au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 C.c.Q. à compter du 14 octobre 2020, le tout conformément à l'arrêt rendu par la Cour d'appel sous le numéro 500-09-031240-245. Les frais d'expertise de la Ville seront déduits du montant dû, par compensation.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du règlement numéro 1657-20 (poste budgétaire 23-657-10-395).

RESSOURCES HUMAINES :

538-10-26

RESTRUCTURATION DU SERVICE DU BUREAU DE PROJETS ET DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CONSIDÉRANT la volonté de restructurer le Service du Bureau de projets et le Service des travaux publics et de la transition écologique et de le renommer afin de mieux refléter son mandat et ses responsabilités.

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le changement d'appellation du « Service des travaux publics et de la transition écologique » pour celui du « Service des travaux publics »;

D'approuver l'intégration du poste de chef de division - Environnement au sein du Service du Bureau de projets, ce poste étant précédemment sous la responsabilité de la Direction des travaux publics;

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

539-10-26

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, à partir du 4 novembre 2026, monsieur Mathieu Robin à titre d'employé à l'essai au poste de Directeur au Service des travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire à la nomination sera celui de l'échelon 5 de la classe 7 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

INITIALES DU MAIRE

484

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

540-10-26

NOMINATION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION AUX TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Brossard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, à partir du 4 novembre 2026, monsieur Giulio Scandella à titre d'employé à l'essai au poste de chef de division aux travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Le salaire à la nomination sera celui de l'échelon 4 de la classe 5 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

541-10-26

NOMINATIONS DIVERSES – INSPECTRICE EN BÂTIMENT TEMPORAIRE – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer madame Anabelle L'Heureux, inspectrice en bâtiment temporaire, rétroactivement au 2 septembre 2026 :

- fonctionnaire désignée à la Municipalité régionale de comté de Roussillon (MRC de Roussillon) pour l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) conformément à l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- personne désignée en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* pour le Règlement des mésententes entre propriétaires de terrains situés en zone agricole ou exerçant une activité agricole ou forestière;
- fonctionnaire désignée pour l'application des règlements d'urbanisme sur le territoire de la Ville de Saint-Constant;
- fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats, conformément à l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- fonctionnaire désignée à la MRC de Roussillon pour l'application du *Règlement numéro 109 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Roussillon*;
- fonctionnaire désignée agissant à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) de la Communauté métropolitaine de Montréal et exerçant les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

INITIALES DU MAIRE

485

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

- fonctionnaire désignée pour assumer la responsabilité de l'application du *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*);
- fonctionnaire désignée pour l'application du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles*, tel qu'il est modifié par le *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*.

542-10-26

ADOPTION – MISE À JOUR DU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL – BRIGADIERS SCOLAIRES

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la mise à jour de l'article 4 et la modification du lieu d'une brigade au Recueil des conditions de travail – Brigadiers scolaires, tel que soumis à la présente séance.

543-10-26

NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE VOIRIE ET SIGNALISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer, dès le retour au travail du titulaire, monsieur Danyck Cloutier à titre d'employé à l'essai au poste de contremaître voirie et signalisation au Service des travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire sera celui de l'échelon 1 de la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

544-10-26

NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE PARCS, ESPACES VERTS ET ÉVÉNEMENTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

INITIALES DU MAIRE

4906

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

De nommer, à partir du 4 novembre 2026, monsieur Patrick Boucher à titre d'employé à l'essai au poste de contremaître parcs, espaces verts et événements au Service des travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire sera celui de l'échelon 1, de la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

545-10-26

CRÉATION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE HORTICULTURE ET NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE HORTICULTURE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De créer le poste de contremaître horticulture au Service des travaux publics à la classe 3 du Recueil des conditions de travaux des employés cadres.

De nommer, au plus tôt en date du 2 novembre 2026, madame Tania Roy-Couture à titre d'employée à l'essai au poste de contremaître horticulture au Service des travaux publics aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés cadres. Son salaire à l'embauche sera celui de l'échelon 1, de la classe 3 du Recueil des conditions de travail des employés cadres.

D'autoriser les modifications nécessaires au Recueil des conditions de travail des employés cadres.

GESTION INTERNE :

546-10-26

AUTORISATION DE DÉPENSES – FONDATION GISÈLE FAUBERT

CONSIDÉRANT que la Fondation Gisèle Faubert organise une soirée au profit de la future maison de soins palliatifs sur le territoire de la Montérégie Ouest;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'achat d'une table pour huit (8) personnes pour La Grande Soirée 2026 de la Fondation Gisèle Faubert, pour une somme maximale de 2 500 $, taxes incluses et d'autoriser Monsieur Jean-Claude Boyer, maire ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana à y assister afin de représenter la Ville à cet évènement qui se tiendra le 13 novembre 2026.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

INITIALES DU MAIRE

487

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

547-10-26

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – ANNÉE 2027

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2027 :

Mardi, le 19 janvier 2027 à 19h30
Mardi, le 16 février 2027 à 19h30
Mardi, le 16 mars 2027 à 19h30
Mardi, le 20 avril 2027 à 19h30
Mardi, le 18 mai 2027 à 19h30
Mardi, le 15 juin 2027 à 19h30
Mardi, le 20 juillet 2027 à 19h30
Mardi, le 17 août 2027 à 19h30
Mardi, le 21 septembre 2027 à 19h30
Mardi, le 19 octobre 2027 à 19h30
Mardi, le 16 novembre 2027 à 19h30
Mardi, le 14 décembre 2027 à 19h30

548-10-26

AUTORISATION DE DÉPENSES – ACQUISITION DE MOBILIER - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics et de la transition écologique est prêt à procéder aux acquisitions suivantes :

Chaises pour salle employés (25x)	3 700,45 $
Pergolas pour aire de pause extérieur (2x)	3 906,85 $
Aménagement d'un nouveau poste de travail (bureau, classeur, rangement)	4 142,55 $
Chaises de travail pour bureaux (13x)	4 064,37 $
Bibliothèque pour ouvrages (1x)	723,19 $
Total	16 537,41 $

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'acquisition du mobilier requis pour ses espaces administratifs, la salle des employés et l'aire extérieure, pour un montant actuellement estimé à 16 537,41 $, taxes nettes, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 20 000,00 $, taxes nettes, conformément aux règles d'approvisionnement applicables.

D'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à emprunter à cet effet une somme maximale de 20 000 $, taxes nettes du fonds de roulement, lequel montant sera remboursé en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

D'autoriser également la trésorière ou le trésorier adjoint à transférer à cet effet la somme maximale de 20 000 $, taxes nettes, du poste budgétaire 59-151-00-000 vers le poste budgétaire 23-022-02-310.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

Que les sommes nécessaires aux fins de ces dépenses soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 23-022-02-310.

549-10-26

RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX – AMÉNAGEMENT DU PARC DES JARDINS ET LEVASSEUR – PHASE 2 – 2024UAT01-AOP-2

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a octroyé, par la résolution numéro 495-10-25, le contrat pour les travaux d'aménagement du parc des Jardins et Levasseur, phase 2 à Senterre entrepreneur général Inc.;

CONSIDÉRANT qu'une inspection a été effectuée le 29 septembre 2026 par la chargée de projets de la Ville et qu'aucune déficience n'a été constatée;

CONSIDÉRANT que les ouvrages visés peuvent être reçus provisoirement étant donné que la Ville estime qu'ils sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la réception provisoire des ouvrages du contrat visant les travaux d'aménagement du parc des Jardins et Levasseur, phase 2 (2024UAT01-AOP-2).

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat d'acceptation provisoire des travaux ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

550-10-26

RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - FOURNITURE ET INSTALLATION DE PANNEAUX MURAUX EN BOIS À LA BIBLIOTHÈQUE ET AU CENTRE MUNICIPAL - 2021GÉ14-AOP

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant a octroyé, par la résolution numéro 520-10-23, le contrat pour la fourniture et l'installation de panneaux muraux en bois à la Bibliothèque et au Centre municipal;

CONSIDÉRANT qu'une inspection finale a été effectuée le 23 septembre 2026 par la chargée de projets de la Ville;

CONSIDÉRANT que les ouvrages peuvent être reçus définitivement étant donné que la Ville estime qu'ils sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la réception finale des ouvrages du contrat pour la fourniture et l'installation de panneaux muraux en bois à la Bibliothèque et au Centre municipal (2021GÉ14-AOP).

INITIALES DU MAIRE

489

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le certificat de réception finale des ouvrages ainsi que tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

551-10-26

SIGNALISATIONS DIVERSES

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mandater le Service des affaires juridiques et du greffe afin que la modification suivante soit apportée, le cas échéant, au règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique ou à tout autre règlement :

Disposition visée	Modification
ANNEXE IX (article 17)	Une partie de la rue Wilfrid-Lamarche, du côté du débarcadère de l'école des Horizons, est à sens unique de 6 h 30 à 8 h 30, à l'exception des autobus, lesquels sont autorisés à y circuler en tout temps.

552-10-26

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 517-09-26 « AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DU CÉGEP DE VALLEYFIELD »

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De modifier la résolution numéro 517-09-26 « Aide financière – Fondation du Cégep de Valleyfield » afin de remplacer :

- au premier paragraphe des conclusions « 2028 » par « 2030 »;
- au premier et au deuxième alinéa du deuxième paragraphe des conclusions « 2028 » par « 2030 »;
- au quatrième paragraphe des conclusions « en 2027 et 2028 » par « en 2027, 2028, 2029 et 2030 »

GESTION EXTERNE :

553-10-26

APPUI – TABLE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE KATERI – GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2026

CONSIDÉRANT que la Table de sécurité alimentaire Kateri est un regroupement d'acteurs locaux visant à lutter contre l'insécurité alimentaire;

INITIALES DU MAIRE

490

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Table de sécurité alimentaire Kateri, en collaboration avec le média local, Le Reflet, organise la Guignolée des médias le 3 décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Table de sécurité alimentaire Kateri demande l'engagement des villes concernées, incluant la Ville de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Ville est requis afin de récolter des contributions financières à trois intersections de la Ville, le 3 décembre prochain, dans le cadre de cette Guignolée des médias;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant appuie la démarche de la Table de sécurité alimentaire Kateri dans le cadre de la Guignolée des médias 2026.

554-10-26

AIDE FINANCIÈRE – SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE LA PRAIRIE

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide financière de 1 600 $ à la Société d'Agriculture du Comté de La Prairie et d'autoriser monsieur le maire Jean-Claude Boyer et mesdames et messieurs les conseillers Sylvain Brossard, Robert Dupuis, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes et Johanne Di Cesare afin de représenter la Ville à cet évènement qui se tiendra le 21 novembre 2026.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-811.

555-10-26

AIDE FINANCIÈRE – RECONNAISSANCE ET SOUTIEN À L'EXCELLENCE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue dans le cadre du programme de reconnaissance et de soutien à l'excellence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme et répond aux critères définis par le Programme;

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière de 150 $ à Lucas Boivin Genier - Athlète de baseball / Compétition provinciale.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-973.

INITIALES DU MAIRE

491

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

556-10-26

AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME ANNIVERSAIRE DE FONDATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue dans le cadre du Programme Anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme et répond aux critères définis par le Programme;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer une aide financière de 500 $ à l'organisme Exporte-Supporte pour son 10e anniversaire de création.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-812.

557-10-26

AIDE SOUS FORME DE PRÊT DE SALLES – PAROISSE DE SAINT-CONSTANT

CONSIDÉRANT qu'une demande de soutien financier a été déposée par monsieur François Deragon avec la collaboration de la Paroisse de Saint-Constant visant l'organisation d'un souper en décembre 2026 au profit des citoyens de Saint-Constant en situation précaire;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une aide sous forme de prêt de salles, d'une valeur de 1 883,63 $, à la Paroisse de Saint-Constant pour la tenue de leur souper annuel de Noël ayant lieu le 13 décembre 2026 au Centre municipal de Saint-Constant.

558-10-26

RECONNAISSANCE DE DIVERS ORGANISMES

CONSIDÉRANT les trois (3) demandes de reconnaissances reçues dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité consultatif des loisirs, reconnaissance et soutien;

CONSIDÉRANT l'importance de la valorisation des initiatives citoyennes dans la Ville;

INITIALES DU MAIRE

492

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT les besoins de ces organismes et la volonté de la Ville de soutenir l'implication dans la communauté;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville reconnaisse officiellement les organismes suivants :

- Club Handball Champlain : à titre d'organisme associé.
- Teranga Roussillon : à titre d'organisme affilié.
- Projet Esprit (Team 4 Mind) : à titre d'organisme associé.

559-10-26

ADOPTION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART – RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES – EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT que la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries a adopté la résolution numéro 2026-09-085 « Adoption – Budget supplémentaire – Exercice financier 2025 » visant l'adoption d'un budget supplémentaire d'un montant de 1 835 250 $;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le budget supplémentaire de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries et d'autoriser la trésorière ou le trésorier adjoint à payer la quote-part de la Ville de Saint-Constant, au montant de 373 552 $.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2026 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-951.

560-10-26

PROCLAMATION DE LA « GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP) »

Il est PROPOSÉ par madame Natalia Zuluaga Puyana ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De proclamer la semaine du 16 au 22 novembre 2026, la « *Grande Semaine des tout-petits (GSTP)* » qui se déroule sous le thème *Un grand Québec commence petit*.

Que la Ville de Saint-Constant procède à la *4e édition du Lever des drapeaux* de la « *Grande Semaine des tout-petits (GSTP)* » le lundi 16 novembre 2026, ce qui marquera le début des festivités.

INITIALES DU MAIRE

493

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

DEMANDES DE LA VILLE :

561-10-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA – PROGRAMME « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2027 »

CONSIDÉRANT que dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2027 », Emploi et Développement social Canada a pour objectif d'encourager les employeurs à offrir des expériences de travail d'été de qualité aux jeunes de 15 à 30 ans afin de leur offrir la possibilité de développer et de perfectionner leurs compétences en plus d'améliorer l'accès au marché du travail pour les jeunes;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour les différents emplois attitrés au camp de jours 2027;

CONSIDÉRANT que les employeurs des secteurs public et privé seront admissibles à une contribution salariale pouvant aller jusqu'à 50 % du salaire horaire minimum en vigueur dans la province;

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville atteste avoir pris connaissance du Guide du demandeur du programme « Emplois d'été Canada 2027 » d'Emploi et de Développement Social Canada et confirme son engagement à respecter les modalités qui s'applique à elle.

Que la Ville autorise la conseillère principale aux affaires corporatives et gouvernementales et/ou le directeur adjoint – Service des Loisirs à adresser et à signer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière, dans le cadre du Fonds Emplois d'été Canada 2027, ainsi que tout autre document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que la Ville de Saint-Constant s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles ainsi que l'ensemble des coûts non admissibles à celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2027 soient réservées à même le budget de l'année visée.

562-10-26

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE VERDISSEMENT HYDRO-QUÉBEC – PROJET DE PLANTATION D'ARBRES

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec offre un soutien financier de 10 000 $ à 50 000 $ dans le cadre du Fonds de verdissement Hydro-Québec afin de réaliser des initiatives de verdissement;

INITIALES DU MAIRE
494
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que les municipalités sont admissibles et que les initiatives proposées doivent avoir pour but la réalisation de travaux de verdissement et viser à soutenir au moins l'un des objectifs suivants : favoriser la biodiversité et améliorer la canopée, accroître la résilience aux changements climatiques, améliorer le cadre de vie des communautés, soutenir l'innovation en matière de verdissement et de durabilité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Constant souhaite faire des plantations d'arbres en emprise de rue et remplacer des arbres qui devront être abattus pour l'aménagement de bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que ces projets de plantation visent à bonifier l'indice de canopée de la Ville et que cet objectif répond directement à l'un des quatre objectifs du Fonds de verdissement Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que l'organisme Arbres Canada est mandaté par Hydro-Québec afin de gérer le processus de sélection des récipiendaires de l'aide financière et pour offrir de l'accompagnement;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Saint-Constant autorise la conseillère principale aux affaires corporatives et gouvernementales à déposer une demande d'aide financière auprès d'Arbres Canada dans le cadre du Fonds de verdissement Hydro-Québec, pour les projets de plantations d'arbres en emprise de rue et sur les sites des bassins de rétention.

Que la Ville autorise la conseillère principale aux affaires corporatives et gouvernementales à déposer une demande d'aide financière auprès de tout autre programme permettant de compléter le financement du projet, notamment auprès du Fond municipal vert, au besoin.

Que la Ville confirme son engagement à assumer la part des coûts du projet non couverte par la subvention.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à Arbres Canada, et tout autre organisme potentiellement subventionnaire, en l'appui de la demande.

RECOMMANDATION DE LA VILLE :

AUCUNE

<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>

La greffière dépose les documents suivants :

- Liste des amendements budgétaires pour le mois de septembre 2026 produite par le Service des finances;
- Sommaire du budget au 30 septembre 2026 produit par le Service des finances;

INITIALES DU MAIRE
495
INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

- Liste d'embauches, pour la période du 1er septembre au 30 septembre 2026 effectuées en vertu du règlement numéro 1589-18 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, signée par la directrice générale le 13 octobre 2026;

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

563-10-26

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-00069 – 15, RUE DU PARC

La greffière explique l'objet de la demande de dérogation mineure présentée en raison d'un élément qui n'est pas conforme au règlement de zonage numéro 1528-17, lequel découle d'un projet de subdivision visant à céder des parcelles de terrain au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries au 15, rue du Parc (lot 6 582 080 du cadastre du Québec).

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée vise à permettre :

- Qu'une aire de stationnement située sur le lot projeté 6 739 124 du cadastre du Québec soit implantée de façon à empiéter sur le lot projeté 6 739 126 du cadastre du Québec et à être située à 0 m de la ligne latérale mitoyenne, alors que le règlement exige une distance minimale de 1 mètre.

CONSIDÉRANT les documents A et B du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Elle invite par la suite les personnes présentes à se faire entendre relativement à cette demande.

Aucun commentaire n'est formulé par les personnes et organismes.

Il est PROPOSÉ par monsieur Robert Dupuis ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de dérogation mineure numéro 2026-00069 aux dispositions du règlement de zonage numéro 1528-17 concernant le lot 6 582 080 du cadastre du Québec, soit le 15, rue du Parc, telle que déposée.

Cette dérogation a pour effet de permettre que l'aire de stationnement située sur le lot projeté 6 739 124 du cadastre du Québec soit implantée de façon à empiéter sur le lot projeté 6 739 126 du cadastre du Québec et à être située à 0 m de la ligne latérale mitoyenne, et ce, pour toute la durée de son existence.

INITIALES DU MAIRE

496

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

DEMANDES DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) :

564-10-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2025-00113 – 117, RUE SAINT-PIERRE, LOCAL 102

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2025-00113 visant à faire approuver l'installation d'une nouvelle enseigne rattachée au bâtiment ainsi qu'une enseigne sur le pylône communautaire pour le commerce « L'ARISTOCRATE » situé au 117, rue Saint-Pierre, local 102;

CONSIDÉRANT les plans préparés par la compagnie Xénon Enseignes & Éclairage, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT les documents A à F du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2025-00113 concernant le 117, rue Saint-Pierre, local 102, telle que déposée.

565-10-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-00026 – 60, RUE LONGTIN

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2026-00026 visant à faire approuver la fermeture de la descente de sous-sol dans le cadre d'un projet d'agrandissement de l'habitation collective située au 60, rue Longtin;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation (dossier 63071, minute 36530) préparé par l'arpenteur-géomètre François Bilodeau et les plans de construction (projet no 2023-05) préparés par l'architecte Dominic Laforce, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT les documents A à D du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2026-00026 concernant le 60, rue Longtin, soit le lot 2 180 696 du cadastre du Québec, telle que déposée.

INITIALES DU MAIRE

497

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

566-10-26

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-00067 – 15, RUE SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT la demande de PIIA numéro 2026-00067 visant à faire approuver la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée au 15, rue Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT le plan d'implantation (plan 16413, minute 1728) préparé par l'arpenteur-géomètre Martin Adam et les plans de construction préparés par la technologue Jeniffer Labrie, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT les documents A à C du Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, déposés au soutien de la présente demande;

CONSIDÉRANT le rapport favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'égard de cette demande;

Il est PROPOSÉ par monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la demande de PIIA numéro 2026-00067 concernant le 15, rue Saint-Philippe, soit le lot 6 674 342 du cadastre du Québec, telle que déposée.

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL :

AUCUNE

DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

AUCUNE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions.

567-10-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente séance soit levée.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière